

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
Arrondissement de Bayeux  
VILLE DE BAYEUX  
-----

Date de convocation : 25 juin 2025

Aujourd'hui 2 juillet 2025

Le Conseil Municipal de la Ville de Bayeux s'est réuni en séance publique au siège de Bayeux Intercom, Salle des assemblées, 4 place Gauquelin Despallières à Bayeux, à dix-huit heures trente, après les convocations voulues par la loi, sous la présidence de M. Patrick GOMONT, Maire.

**Etaient présents :** M. GOMONT – Mme CABON – M. TANQUEREL – Mme POULET – M. Loïc JAMIN – Mme BION-HETET – M. DELORME – M. LAISNEY – M. LEMARESQUIER – Mme JEAN-PIERRE – M. LEPAULMIER – Mme PERIAUX – M. CREVEL – Mme CHATEL – M. LAULHÉ – Mme JOLIBOIS – M. PIOGER – Mme BOUDARD – M. MARIE – Mme VALETTE – M. COLLET-MORIN – Mme BASLEY – M. MEZERETTE – M. ANDRÉ – Mme CHABERTIER – M. BROUZES – M. PIZZUTO – Mme ASTIER – M. CHAPRON

**Absents excusés :** M. BAREY (pouvoir à Mme CHATEL) – Mme CAYREL (pouvoir à M. DELORME) – M. BRIANE (pouvoir à M. TANQUEREL) – Mme FURON (pouvoir à M. PIZZUTO)

M. MEZERETTE est désigné secrétaire.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

N° 10

**OBJET : Jeunesse et Sports – 3 DIX-HUIT – Modification tarification des animations enfance, jeunesse et sports.**

Monsieur le Maire propose de modifier la grille tarifaire pour les activités des services sports et jeunesse (3 DIX-HUIT). Il précise qu'il convient de réévaluer sensiblement le prix des animations sportives compte tenu de l'écart avec les autres offres existantes (licences sportives, activités privées...) mais que la tarification demeure très accessible.

Cette proposition intègre :

- Une augmentation de 3% à l'arrondi pour les activités et le repas de l'accueil collectifs de mineurs
- La création d'une tarification au quotient familial pour les animations sportives organisées en période scolaires
- Une augmentation de 10% à l'arrondi pour les activités sportives proposées pendant les vacances scolaires
- Une augmentation de 5 € pour les activités sports seniors, pour les activités sport adaptés et les activités en lien avec l'hôpital de Bayeux.

Accueils collectifs de mineurs	Facturation	QF	Tarifs Bayeux proposés	Tarifs HB proposés	Repas
Accueil de loisirs 3/10 ans	Journée	1200 et +	11.3	17.0	inclus
		1199 à 900	10.3	15.5	inclus
		899 à 600	9.3	13.9	inclus
		599 à 300	8.2	12.4	inclus
		299 et -	7.2	10.8	inclus

Accueil pré-ados 11/13 ans Accueil ados 14/18 ans	Demi-journée	1200 et +	6.2	9.3	inclus
		1199 à 900	5.7	8.5	inclus
		899 à 600	5.2	7.7	inclus
		599 à 300	4.6	7.0	inclus
		299 et -	4.1	6.2	inclus
	Journée	1200 et +	8.8	13.1	inclus
		1199 à 900	7.7	11.6	inclus
		899 à 600	6.7	10.0	inclus
		599 à 300	5.7	8.5	inclus
		299 et -	4.6	7.0	inclus

<b>Séjours</b>	Journée	1200 et +	17.5	26.3	inclus
		1199 à 900	16.5	24.8	inclus
		899 à 600	15.5	23.3	inclus
		599 à 300	14.5	21.8	inclus
		299 et -	13.5	20.3	inclus

<b>Repas</b>	Unité	3.35 €
--------------	-------	--------

Animations sportives	Facturation		Tarifs Bayeux proposés	Tarifs HB proposés
<b>Animations sportives proposées en période scolaires (1 séances hebdomadaire hors vacances)</b>	Annuelle	1200 et +	70.00 €	80.00 €
	Annuelle	1199 à 900	65.00 €	75.00 €
	Annuelle	899 à 600	60.00 €	70.00 €
	Annuelle	599 à 300	55.00 €	65.00 €
	Annuelle	299 et -	50.00 €	60.00 €
<b>Animations sportives proposées pendant les vacances scolaires</b>				
Animations sur Bayeux	Séance		2.9 €	4.5 €
Animations Hors Bayeux sans intervenant extérieur	Séance		4.5 €	6.3 €
Animations avec intervenant extérieur sur une journée (sans repas)	Séance		7.9 €	11.3 €
Animations avec intervenant extérieur sur une ½ journée	Séance		6.3 €	7.9 €
<b>Sport séniors (1 séance hebdomadaire)</b>	5 mois		80.0 €	95.0 €
<b>Sport adapté (1 séance hebdomadaire)</b>	Annuelle		35.00 €	
<b>Participation activités organisées pour les patients de l'hôpital (1 séance hebdomadaire)</b>	annuelle		155 €	

L'ensemble des tarifs ci-dessus s'appliqueront à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025.

La Commission « Environnement, Sports, Loisirs, Jeunesse » a été informée de ce dossier lors de sa réunion en date du 27 mai 2025 et a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, **décide** :

- **D'approuver** la modification des tarifs telle qu'indiquée dans le corps de la délibération ;
- **D'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance lesdits jours, mois et an.

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire

Denis MEZERETTE



Le Maire



Patrick GOMONT

